

ministre a pu déclarer ici cet après-midi que nous faisons une tempête dans un verre d'eau, c'est qu'il n'a pas lui-même lu le bill. Je ne devrais peut-être pas dire cela parce que je suis certain qu'il a lu le bill, mais je me demande s'il l'a lu non seulement à la façon d'un avocat ou d'une personne intelligente qui s'y entend dans ces questions, mais encore en essayant de comprendre ce qu'il signifiera pour les Canadiens.

Je reviens sur ce que je disais au début de cette partie de mes remarques. Je m'insurge contre les propos du ministre, selon lesquels nous votons contre une augmentation des allocations familiales, et je déclare que nous votons contre les conditions qui s'y rattachent. Car toute cette mesure comporte des restrictions sérieuses, entre autres sa structure compliquée et toute cette série de conditions que les gens devront remplir. Tout cela va gêner la loi. En moins de trois ans, je pense . . .

M. Gibson: Elle est humanitaire.

Une voix: Restez donc tranquille.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me bornerai à dire au député de Hamilton-Wentworth (M. Gibson) que son père comprenait mieux que lui. Il était ici en 1944 et il avait appuyé le principe de l'universalité.

Une voix: Il savait aussi se taire.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Gibson: Ce n'est pas juste de la part de mon ami de parler de parents. Il faudrait que j'aie l'âge de Mathusalem pour avoir connu son père; sa comparaison n'est donc pas juste.

M. Peters: Il connaissait le vôtre, mais il se pose des questions à son sujet maintenant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je puis dire au député, au cas où il l'ignorerait, que son père a non seulement voté ici à la Chambre en 1944 pour la loi sur les allocations familiales, mais qu'il faisait également partie du gouvernement de M. King qui l'a instituée. Le député ne s'imaginera pas, j'espère, qu'il peut soulever la question de privilège parce que je lui ai dit que son père savait mieux comprendre que lui.

J'ai dit que ce n'était pas contre l'augmentation prévue dans le bill à l'étude que nous nous opposons, mais contre les ennuis qu'il suscite. Le deuxième de ces ennuis réside dans la terrible incertitude où seront les gens quant au montant à toucher. Ils n'en auront aucune idée, d'une part à cause de la structure compliquée du régime à laquelle j'ai fait allusion et, d'autre part, parce qu'il est prévu dans le bill que le gouvernement peut modifier les montants comme bon lui semble ou apporter d'autres changements à la loi.

Il est vrai qu'on y prévoit aussi la nécessité de soumettre ces choses au Parlement pour qu'elles y soient approuvées ou désapprouvées, et je ne sais trop duquel de ces votes il s'agit pour l'instant. La question d'augmenter ces allocations conformément à la hausse du coût de la vie ou pour parer à toute autre éventualité qui nécessiterait d'autres

augmentations ne dépend pas du Parlement mais du gouvernement. Ce genre d'incertitude est, à notre avis, une ficelle qui ne devrait pas être attachée à ces allocations.

Monsieur l'Orateur, sans suivre d'ordre particulier, j'en arrive à cet aspect du bill qui me préoccupe le plus, et voilà pourquoi j'en suis rendu au point où, comme mes collègues, je dois m'y opposer. Je dois dire non parce qu'afin d'obtenir ces augmentations, les bénéficiaires doivent porter le stigmate de la pauvreté. Le gouvernement peut dire tant qu'il voudra qu'il s'agit d'une mesure de lutte contre la pauvreté, en réalité, afin d'obtenir les allocations prévues à ce projet de loi, les contribuables devront exhiber, déclarer et certifier leur pauvreté. Telle n'est pas, selon moi, la façon d'éliminer la pauvreté. Trop longtemps au Canada et dans d'autres pays de l'Ouest, nous nous sommes contentés de jeter une pitance au pauvre.

• (1700)

Le fait est que nous devrions donner aux gens les moyens de mener une vie décente, parce qu'il s'agit d'être humains, comme nous l'avons fait aux termes de la loi sur la sécurité de la vieillesse avant que le gouvernement actuel soit venu tout embrouiller, et comme nous l'avons fait pendant des années aux termes de la loi sur les allocations familiales. Mais voilà que le gouvernement propose que ces prestations soient versées pour contribuer à l'entretien des enfants et non pas parce que les enfants sont des enfants et les êtres humains des êtres humains. Ces prestations seront versées à ceux qui seront frappés de la marque du pauvre. Voilà une restriction que nous ne saurions accepter, et c'est pour cette raison que nous nous opposons à ce bill dans sa forme actuelle. C'est pour cette raison que je pense que le ministre devrait faire appel à ce qu'il lui reste de jugeote et remporter cette mesure législative dans son cabinet et la remettre à ses experts en leur enjoignant d'en entreprendre une nouvelle rédaction en mettant au point des dispositions plus simples, semblables à celles que nous avons depuis 1944.

Une autre condition à laquelle est subordonnée la hausse proposée des allocations familiales ressort du discours que le ministre a prononcé cet après-midi. Selon lui, l'objet global de cette façon d'aborder la question du gouvernement actuel est d'assurer une nouvelle répartition du dollar d'assistance sociale afin qu'il aille non pas à ceux qui n'en ont pas besoin mais bien à ceux qui en ont besoin. Voilà un argument qui serait plausible s'il n'émanait pas d'un gouvernement qui a fait exactement le contraire. Il n'a rien fait pour assurer une nouvelle répartition des richesses dans notre pays. De fait, les dispositions du bill à l'étude et de la législation fiscale prévoient une nouvelle répartition des richesses qui favorise les nantis. Le ministre, usant de tout son charme, nous dit qu'il ne faut pas donner aux riches. Était-il présent à la Chambre ou au cabinet quand l'actuel ministre de la Défense nationale (M. Benson) a présenté le bill relatif à l'impôt sur le revenu l'an dernier? Ne se rend-il pas compte que ce dernier bill donnait infiniment plus aux riches qu'aux pauvres et infiniment plus que nous ne leur enlevons en les privant des allocations familiales?

L'hon. M. Munro: Nous avons dispensé d'impôts un million de personnes dont le revenu était très bas.